



# **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **de la séance du Conseil Communautaire** **du 10 juillet 2020**

**Date de convocation : 06 juillet 2020**

**Présidence : Frédéric DELANNOY**

**Secrétaire de séance : Xavier BARTOSZEK**

**Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 58 titulaires – 7 suppléants**

**Nombre de membres présents ou représentés : 57**

**Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : 54**

Bartoszek Xavier – Tanca Jessica – Poignard Noël – Stiévenard Mirtille – Condevaux Yves – Valin Marie-Thérèse – Grévin Gilles – Leroy Marie-Hélène – Dévenot Georges – Caron Murielle – Wiczorek Sophie – Grodziski Catherine – Pakosz Alain – Rutkowski Christelle – Dupilet Arlette – Gambiez Daniel – Delbouille Nadine – Demory Michel – Delannoy Frédéric – Lubrez Séverine – Hocq Daniel – Michalak Denis – Larivière Sylvie – Merly Claude – Frackowiak Séverine – Martinez Laurent – Goupy Valérie – Fontaine Lionel – Fava Joëlle – Brassart Daniel – Savary Jean – Roman Jeanne – De Cesare Salvatore – Kfoury Rita – Bulinski Christian – Marchese Elio – Pierrache Joël – Mazagran Rosanna – Ouazzzi Omar – Alfano Marie-Joëlle – Vanandrewelt Rémy – Delecluse Marc – Quennesson Julien – Blanquet Michelle – Lehingue Yazid – Matuszak Lydie – Durant Marc – Tosolini Christian – Matuszewski Jérôme – Werquin Isabelle – Cau Marie – Falempe Marie-Françoise – Sieczkarek Jean-Michel – Bricout Patrice.

**Conseillers suppléants remplaçant un conseiller titulaire : 0**

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire : 3**

Meurdesoif Michel à Marc Durant – Zagacki Delphine à Denis Michalak – Mortuaire Marlène à Quennesson Julien

**Conseiller titulaire excusé n'ayant pas donné pouvoir : 1**

Cino Georges

## **DELIBERATIONS ADOPTEES**

### **01. Installation du Conseil Communautaire**

Suite à l'appel nominal de Monsieur Frédéric DELANNOY, Président sortant, les conseillers communautaires issus du renouvellement général des conseils municipaux (scrutins des 15 mars et 28 juin 2020) sont installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Communautaire est donc composé comme suit :

Commune	Conseillers communautaires Titulaires	Conseillers communautaires Suppléants
ANICHE	Xavier BARTOSZEK Jessica TANCA Noël POIGNARD Mirtille STIEVENARD Yves CONDEVAUX Marie-Thérèse VALIN Michel MEURDESOF	
AUBERCHICOURT	Gilles GREVIN Marie-Hélène LEROY Georges DEVENOT Murielle CARON	
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	Sophie WIECZOREK	Rodrigue LEBLAN
ECAILLON	Georges CINO Catherine GRODZISKI	

ERRE	Alain PAKOSZ Christelle RUTKOWSKI	
FENAIN	Arlette DUPILET Daniel GAMBIEZ Nadine DELBOUILLE Michel DEMORY	
HORNAING	Frédéric DELANNOY Séverine LUBREZ Daniel HOCQ	
LEWARDE	Denis MICHALAK Delphine ZAGACKI	
LOFFRE	Sylvie LARIVIERE	Alain SROGA
MARCHIENNES	Claude MERLY Séverine FRACKOWIAK Laurent MARTINEZ Valérie GOUPY	
MASNY	Lionel FONTAINE Joëlle FAVA Daniel BRASSART	
MONCHECOURT	Jean SAVARY Jeanne ROMAN	
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	Salvatore DE CESARE Rita KFOURY Christian BULINSKI Elio MARCHESE	
PECQUENCOURT	Joël PIERRACHE Rosanna MAZAGRAN Omar OUAZZI Marie-Joëlle ALFANO Rémy VANANDREWELT	
RIEULAY	Marc DELECLUSE	Marie-Lise BOURGHELLE
SOMAIN	Julien QUENNESSON Michelle BLANQUET Yazid LEHINGUE Lydie MATUSZAK Marc DURANT Marlène MORTUAIRE Christian TOSOLINI Jérôme MATUSZEWSKI Isabelle WERQUIN	
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	Marie CAU	Serge COMMIN
VRED	Marie-Françoise FALEMPE	Yves MAITTE
WANDIGNIES-HAMAGE	Jean-Michel SIECZKAREK	Nathalie BRIQUET
WARLAIN	Patrice BRICOUT	Marlène WALLAEYS

## 02. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Président déclare le Conseil Communautaire de Cœur d'Ostrevent installé et désigne Monsieur Xavier BARTOSZEK, secrétaire de séance et plus jeune Conseiller Communautaire.

## 03. Election du Président

Monsieur SAVARY, doyen d'âge de l'assemblée procède à l'élection du nouveau Président de Cœur d'Ostrevent. Il fait appel aux candidatures et demande quels sont les candidates ou candidats pour exercer le poste de Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Monsieur PIERRACHE présente la candidature de Monsieur Frédéric DELANNOY.

### Résultats du scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris au vote	:	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	57
Nombre de suffrages déclarés nuls	:	0
Nombre de votes blancs	:	12
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	:	45
Majorité absolue	:	29

## Monsieur Frédéric DELANNOY est proclamé Président.

## 04. Détermination du nombre de Vice-Présidents

Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le nombre de Vice-Présidents qu'il convient de fixer. Ce nombre ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total du Conseil Communautaire, soit 12 (58 x 20% arrondi à l'entier supérieur).

Par dérogation, il est possible d'augmenter le nombre des Vice-Présidents jusqu'à 30% de l'effectif total du Conseil Communautaire par un vote spécifique à la majorité des 2/3 et sous réserve que le nombre de Vice-Présidents ne dépasse pas le nombre de 15.

Monsieur le Président propose de fixer ce nombre à 14. Le vote à main levée donne les résultats suivants :

### 51 voix POUR – 6 abstentions

Le Conseil Communautaire, à la majorité qualifiée, décide de fixer à 14 le nombre de postes de Vice-Présidents à pourvoir.

## 05. Election des Vice-Présidents

Monsieur le Président lance un appel à candidature et propose, quant à lui, 14 candidatures.

Aucun(e) autre candidat(e) ne se fait connaître.

Le Conseil Communautaire proclame à l'unanimité sauf pour les 10<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> Vice-Présidents (refus de vote de Madame Catherine GRODZISKI) :

- Monsieur Joël PIERRACHE, conseiller communautaire, 1<sup>er</sup> Vice-Président,
- Monsieur Alain PAKOSZ, conseiller communautaire, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Gilles GREVIN, conseiller communautaire, 3<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Xavier BARTOSZEK, conseiller communautaire, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Patrice BRICOUT, conseiller communautaire, 5<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Madame Arlette DUPILET, conseillère communautaire, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Monsieur Jean SAVARY, conseiller communautaire, 7<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Laurent MARTINEZ, conseiller communautaire, 8<sup>ème</sup> Vice-Président,

- Madame Sylvie LARIVIERE, conseillère communautaire, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Monsieur Marc DELECLUSE, conseiller communautaire, 10<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Lionel FONTAINE, conseiller communautaire, 11<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Jean-Michel SIECZKAREK, conseiller communautaire, 12<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Salvatore DE CESARE, conseiller communautaire, 13<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Yazid LEHINGUE, conseiller communautaire, 14<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### **06. Lecture de la charte de l'élu local par le Président**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication qui lui a été faite de la charte de l'élu local.

#### **07. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 février 2020**

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 février 2020.

#### **08. Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de droit de l'ensemble des attributions du Conseil Communautaire mentionnées à l'article L.5211-10 du CGCT (à l'exception des matières énumérées au 1° et 7° de ce même article) qui lui a été confiée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée toutes les décisions qui lui a fallu prendre suite à la crise sanitaire due au COVID (aides aux entreprises, prêts d'honneur, subventions, distribution de masques à l'ensemble des habitants de Cœur d'Ostrevent, etc...)

#### **09. Délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président et au Bureau Communautaire.**

- **Délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président :**

##### Les finances :

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.
- Fixer les tarifs des droits prévus au profit de Cœur d'Ostrevent qui n'ont pas un caractère fiscal.
- Réaliser l'ouverture des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 1 000 000 € (un million d'euros).
- Prendre les décisions relatives à l'annulation des titres de recettes.
- Prendre toutes décisions relatives à la création et au fonctionnement des régies intercommunales.
- Fixer et modifier la durée d'amortissement des biens amortissables.

##### Les ressources humaines :

- Prendre toutes décisions relatives au recrutement d'agents contractuels quand le poste a été créé, de vacataires, de stagiaires et fixer les rémunérations et gratifications correspondantes.

##### Les marchés publics :

- Prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres inférieurs aux seuils européens de mise en concurrence ainsi que toutes les décisions concernant leur modification ou leur résiliation.

##### La gestion du domaine public ou privé :

- Décider de tous les actes relatifs à la gestion du domaine public ou privé de la collectivité dont elle est propriétaire ou qui lui est mis à disposition, et notamment la conclusion des baux dérogatoires, baux commerciaux, autorisations d'occupation temporaire ou précaire, baux emphytéotique, baux à construction à l'exception des baux non détachables d'une concession ou délégation de services publics.
- Prendre toutes décisions relatives à la conservation, l'administration et l'affectation des propriétés de Cœur d'Ostrevent, et prendre tous les actes conservatoires y afférents.

#### La gestion des biens mobiliers :

- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 €.
- Décider des conditions de mise à disposition des biens communautaires aux communes membres de Cœur d'Ostrevent et signer les actes et conventions correspondants.

#### Le Centre de Formation :

- Répondre à tous les appels à projet, mises en concurrence, partenariats, demandes de conventionnement permettant l'intervention du centre de Formation conformément à ses compétences d'insertion et de formation et à ses agréments et signer les actes et conventions correspondants. Cette délégation intègre les conventions signées avec les communes membres de Cœur d'Ostrevent s'agissant des chantiers d'insertion bâtiment et aménagement des espaces verts.

#### Les subventions :

- Solliciter les subventions dans le cadre des compétences de Cœur d'Ostrevent et signer les actes correspondants.

#### Les affaires juridiques et assurances :

- Accepter les dons et legs à Cœur d'Ostrevent qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- Procéder au versement des indemnités et intérêts prononcés dans le cadre des décisions de justice.
- Approuver les protocoles transactionnels en vue de la prévention ou du règlement des litiges au sens de l'article 2044 du Code Civil.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires.
- Prendre toutes décisions relatives à l'acceptation et au paiement des indemnités de justice afférentes aux contrats d'assurances, protocoles d'accords, indemnités versées à des tiers suite à un sinistre.
- Intenter, au nom de Cœur d'Ostrevent, les actions en justice ou défendre ses intérêts, dans toutes les actions dirigées contre elle quel que soit le contentieux, pendant toute la durée de son mandat, devant toutes les juridictions, en défense comme en recours de justice et experts.
- Approuver les procès-verbaux et conclure les conventions de mise à disposition et de fin de mise à disposition de biens et propriétés communaux nécessaires à l'exercice des compétences communautaires dans le cadre des transferts de compétences prévus au CGCT.
- Prendre toutes décisions relatives à la constitution et à la mise en œuvre des règlements des jeux concours.
- Décider de la saisine pour avis de la commission consultative des services publics locaux pour la réalisation des projets communautaires.

#### L'habitat et le logement :

- Prendre toutes décisions concernant l'attribution des aides communautaires relevant de la compétence en matière d'habitat et de logement dans le respect du règlement des aides défini par le Conseil Communautaire.

#### Le développement économique :

- Prendre toutes décisions concernant l'attribution des aides communautaires relevant de la compétence en matière de développement économique dans le respect du règlement des aides défini par le Conseil Communautaire.

#### Le développement culturel à l'échelle communautaire :

- Conclure tous les actes, conventions et partenariats entrant dans le champ du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique).
- Conclure tous les actes, conventions et partenariats entrant dans le champ de la lecture publique/mise en réseau, hors décision d'adhésion au réseau relevant du Conseil Communautaire.
- Etablir la programmation culturelle annuelle et signer tous les contrats entrant dans cette programmation culturelle.

#### Autres domaines :

- Définir les indemnités des agriculteurs, propriétaires bailleurs, commerçants : Indemnités d'éviction, indemnités compensatoires, etc..

- **Délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau :**

Les marchés publics :

- Prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres soumis aux seuils européens de mise en concurrence ainsi que toutes les décisions concernant leur modification ou leur résiliation.
- Prendre toutes décisions relatives à la constitution et au fonctionnement de groupements de commandes.
- Prendre toutes décisions portant sur une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ou une délégation de maîtrise d'ouvrage.

La gestion patrimoniale et foncière :

- Procéder à toutes les cessions, acquisitions, échanges en matière d'immobilier bâti ou non-bâti.
- Prendre toutes décisions relatives à la mise en œuvre, la réalisation, la modification ou la suppression de procédures d'aménagement telles que ZAC, procédures de lotissement et de mise en œuvre d'outils fonciers (exercice du droit de préemption urbain, délégations en matière de droit de préemption, ...).

Les finances :

- Prendre toutes décisions relatives à l'octroi de garanties d'emprunt.
- Prendre toutes décisions relatives à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes.

Les adhésions et subventions :

- Décider des adhésions à des associations et organismes extérieurs hors adhésion de l'EPCI à un établissement public.
- Décider de l'attribution des subventions dès lors que les crédits sont inscrits au budget dans le champ de l'ensemble des compétences de Cœur d'Ostrevent, y compris le versement d'aides exceptionnelles (hors attribution de fonds de concours).

Les ressources humaines :

- Prendre toutes les décisions relatives à la création et à la suppression de postes et à la modification du tableau des effectifs.
- Prendre toutes décisions relatives à la gestion du personnel portant sur la gestion du temps de travail, le régime indemnitaire, les prestations d'action sociale.

La mutualisation :

- Prendre toutes décisions relatives à la mutualisation des services avec les communes membres de Cœur d'Ostrevent.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président et au Bureau Communautaire.

**10. Fixation des indemnités de fonction de Président et des Vice-Présidents**

Monsieur le Président tient à préciser que si le nombre de Vice-Présidents a été augmenté, l'enveloppe des émoluments n'est pas augmentée. C'est à l'intérieur de cette enveloppe que sont répartis les émoluments du Président et des Vice-Présidents. Donc, par rapport au mandat précédent, il n'y a aucune augmentation de l'enveloppe indemnitaire allouée au Président et aux Vice-Présidents

- Taux maximum des indemnités attribuées individuellement aux conseillers communautaires (strate de population : 50 000 à 99 990 habitants).

Les indemnités du Président et des Vice-Présidents sont fixées dans la limite d'un plafond correspondant à la catégorie de communauté et à des seuils de population.

Pour Cœur d'Ostrevent, les montants maximums de ces indemnités s'établissent comme suit en pourcentage de l'indice 1 027 :

	Taux maximum (en % de l'indice 1 027)
Président	82,49
Vice-Président	33,00

Le Conseil Communautaire, a décidé, à l'unanimité de verser des indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents dans la double limite de l'enveloppe indemnitaire globale et des taux maximums des indemnités susceptibles de leur être accordées individuellement.

#### **11. Syndicat Mixte du schéma de cohérence Territorial Grand Douaisis (SCOT) : Désignation des délégués.**

Monsieur le Président présente une liste de 22 membres titulaires et 22 membres suppléants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Yves CONDEVAUX	Jessica TANCA
Xavier BARTOSZEK	Jérémy DURAND
Murielle CARON	Dominique LAUDOUX
Pascal JONIAUX	Evelyne TOMMASI
François CRESTA	Stanislas CICHOWSKI
Alain PAKOSZ	Patrick VERDIN
Daniel GAMBIEZ	Arlette DUPILET
Frédéric DELANNOY	Daniel HOCQ
Denis MICHALAK	Jean-Claude DUBRINQUEZ
Eric GOUY	Olivier CAFFIN
Claude MERLY	Bernard QUENTIN
Régis MINNENS	Lionel FONTAINE
Jeanne ROMAN	Jean SAVARY
Christian BULINSKI	Hervé LIVE
Rémi MARTINOWSKI	Pascal KOMIN
Marc DELECLUSE	Marie-Lise BOURGHELLE
Julien QUENNESSON	Marc DURANT
Yazid LEHINGUE	Jean-François TIEFENBACH
Marie CAU	Serge COMMUN
Yves MAITTE	Marie-Françoise FALEMPE
Erich FRISON	Didier FLEURQUIN
Sébastien GEINAERT	Fabien DEPRET

#### **12. Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) : Désignation des délégués**

Monsieur le Président présente une liste de 15 membres titulaires et 15 membres suppléants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Frédéric DELANNOY	Daniel HOCQ
François CRESTA	Stanislas CICHOWSKI
Jessica TANCA	Marie-Thérèse VALIN
Eric MOREAU	Fabien BOURIEZ
Salvatore DE CESARE	Pascal JUMEAUX
Lionel FONTAINE	Claudine JOHNSON
Pascal PRUVOST	Jeanne ROMAN
Jean-Michel SIECZKAREK	Jean-Michel KAZMIERCZAK
Alain SROGA	Peggy SAUTHIEUX
Marc DELECLUSE	GUIDO GHERARDINI
Alain PAKOSZ	Jean-François DALY
Donato MIRAGLIA	Bernard QUENTIN
Alain BRUNEEL	Alain ROLLOS
Rodrigue LEBLAN	Francine PETIT
Julien QUENNESSON	Marc DURANT

### **13. Société des Transports de l'Arrondissement du Douaisis (STAD) : Désignation d'un représentant**

Le Syndicat des Transports du Douaisis a créé, le 6 juin 2012, une Société Publique Locale, société anonyme publique de droit privé appelée « Société des Transports de l'Arrondissement de Douai ». Ses statuts prévoient un Conseil d'Administration composé de 11 membres, au sein duquel Cœur d'Ostrevent dispose d'un siège.

Monsieur le Président présente la candidature de **Monsieur Alain PAKOSZ** pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de désigner **Monsieur Alain PAKOSZ** pour représenter Cœur d'Ostrevent au sein de la SPL « Société des Transports du Douaisis ».

### **14. Syndicat Inter-Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets (SIAVED) : Désignation des délégués.**

Monsieur le Président présente une liste de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Joël PIERRACHE	Jean SAVARY
Eric GOUY	Yannick LORIOT
Marie-Hélène LEROY	René LAMOUR



Patrice BRICOUT	Daniel BRASSART
Jean-Claude DENIS	Jérémy DURAND
Daniel GAMBIEZ	Arlette DUPILET
Evelyne TOMMASI	Antoine SARRAÏS

#### **15. SIDEN/SIAN – Compétence « Eau Potable » : Désignation des délégués.**

Monsieur le Président présente une liste de 7 délégués et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent :

Frédéric DELANNOY

Alain PAKOSZ

Jean-Claude DENIS

Daniel GAMBIEZ

Jean SAVARY

Patrice BRICOUT

Richard FATIEN

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent : Messieurs Frédéric DELANNOY – Alain PAKOSZ – Jean-Claude DENIS – Daniel GAMBIEZ – Jean SAVARY – Patrice BRICOUT et Richard FATIEN.

#### **16. SIDEN/SIAN – Compétence « Assainissement collectif » : Désignation des délégués**

Monsieur le Président présente une liste de 7 délégués et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Frédéric DELANNOY

Alain PAKOSZ

Jean-Claude DENIS

Daniel GAMBIEZ

Jean SAVARY

Patrice BRICOUT

Joël PIERRACHE

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent : Messieurs Frédéric DELANNOY – Alain PAKOSZ – Jean-Claude DENIS – Daniel GAMBIEZ – Jean SAVARY – Patrice BRICOUT et Joël PIERRACHE.

#### **17. SIDEN/SIAN – Compétence « Assainissement non collectif » - Désignation des Grands Electeurs.**

Monsieur le Président présente une liste de 20 Grands Electeurs et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

Frédéric DELANNOY, Alain PAKOSZ, Jean-Claude DENIS, Daniel GAMBIEZ, Jean SAVARY, Patrice BRICOUT, Richard FATIEN, Joël PIERRACHE, Gilles GREVIN, Xavier BARTOSZEK, Arlette DUPILET, Marc DELECLUSE, Daniel BRASSART, Salvatore DE CESARE, Jean-Michel SIECZKAREK, Yazid LEHINGUE, Laurent MARTINEZ, Claude MERLY, Marie-Françoise FALEMPE, Marie CAU.

### **18. SIDEN/SIAN – Compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » - Désignation des Grands Electeurs.**

Monsieur le Président présente une liste de 20 Grands Electeurs et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

Frédéric DELANNOY, Alain PAKOSZ, Jean-Claude DENIS, Daniel GAMBIEZ, Jean SAVARY, Patrice BRICOUT, Richard FATIEN, Joël PIERRACHE, Gilles GREVIN, Xavier BARTOSZEK, Arlette DUPILET, Marc DELECLUSE, Daniel BRASSART, Salvatore DE CESARE, Jean-Michel SIECZKAREK, Yazid LEHINGUE, Laurent MARTINEZ, Claude MERLY, Marie-Françoise FALEMPE, Marie CAU.

### **19. Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut : Désignation des délégués au Comité Syndical.**

Monsieur le Président présente une liste de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Xavier BARTOSZEK	Yves CONDEVAUX
Georges DEVENOT	Philippe JOUVENET
Christophe SANNIER	Antoine SARAÏS
Yvon SERRURIER	Christian GAZET
Jean-François DALY	Alain PAKOSZ
Alain GOURMAUD	Isabelle DUBOIS
Frédéric DELANNOY	Daniel HOCQ
Jean-Marie DELANNOY	Alain ROLLOS
Frédéric VIREMOUNEIX	Patrick RAYET
Séverine FRACKOWIAK	Quentin BERNARD
Daniel BRASSART	Lionel FONTAINE
Jean SAVARY	Max BAILLEUL
Salvatore DE CESARE	Jean Christophe-GUINCHI
Richard FATIEN	Véronique WEISS
Marc DELECLUSE	Maryse PAYEN

Marc DURANT	Michel LECLERCQ
Serge COMMIN	Marie CAU
Eric SOQUET	Daniel KEERSTOCK
Marc PILLOT	Grégory DELASSUS
Patrice BRICOUT	Fabien DEPRET

#### **20. Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SyMEA) : Désignation d'un membre au Comité Syndical.**

Monsieur le Président présente la candidature de **Monsieur Jean SAVARY**, en qualité de membre titulaire et de **Monsieur Max BAILLEUL**, en qualité de membre suppléant pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de désigner **Monsieur Jean SAVARY**, en qualité de membre titulaire et de **Monsieur Max BAILLEUL**, en qualité de membre suppléant pour représenter Cœur d'Ostrevent au sein du SyMEA.

#### **21. Commission Locale de l'Eau (CLE) pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe aval (SAGE Scarpe aval) : Désignation des représentants.**

Monsieur le Président présente la candidature de **Messieurs Jean-François DALY et Jean SAVARY** pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de désigner **Messieurs Jean-François DALY et Jean SAVARY**, pour représenter Cœur d'Ostrevent au sein de la CLE.

#### **22. Syndicat mixte de gestion du Parc naturel région Scarpe-Escaut : Désignation de deux représentants.**

Monsieur le Président présente une liste de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Marc DELECLUSE	Marie-Françoise FALEMPE
Sadia SCHULZ	Jérémy DURAND

#### **23. Syndicat Mixte Pôle Métropolitain Artois-Douaisis : Désignation des représentants**

Monsieur le Président présente une liste de 4 représentants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>
Frédéric DELANNOY
Joël PIERRACHE
Xavier BARTOSZEK
Gilles GREVIN

**24. Office de Tourisme Intercommunal de Cœur d'Ostrevent : Désignation des représentants au Comité de Direction.**

Monsieur le Président présente une liste de 7 représentants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Frédéric DELANNOY*	Christian TOSOLINI*
Joël PIERRACHE	Eric GOUY
Marc DELECLUSE	Nadine DELBOUILLE
Marie-Françoise FALEMPE	Laurent MARTINEZ
Jeanne ROMAN	Marie-Line CARDOT
Jean-Michel SIECZKAREK	Lina MASTRAGOSTINO NOTRE-DAME
Xavier BARTOSZEK	Catherine LERICHE
Denis MICHALAK	André LEGER

\* Membres de droit

**25. Etablissement Public de Coopération Culturelle – Centre Historique Minier de Lewarde : Désignation des représentants.**

Monsieur le Président présente une liste de 2 représentants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>
Joël PIERRACHE
Arlette DUPILET

**26. Mission Locale pour l'emploi des jeunes dans le Douaisis : Désignation des représentants.**

Monsieur le Président présente une liste de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jessica TANCA	Stanislas CICHOWSKI
Gilles GREVIN	Serge COMMUN
Lionel FONTAINE	Dalila GUESSOUM

### **27. Mission Bassin Minier : Désignation des délégués**

Monsieur le Président présente une liste de 2 représentants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>
Joël PIERRACHE
Marc DELECLUSE

### **28. Conseil d'Orientation du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S.3.P.I) Hainaut-Cambrésis-Douaisis : Désignation des représentants.**

Monsieur le Président présente une liste de 2 représentants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>
Sylvie LARIVIERE
Marie-Thérèse VALIN

### **29. ATMO Hauts-de-France – Désignation d'un représentant pour participer aux réunions des comités territoriaux de l'association.**

Monsieur le Président présente la candidature de **Madame Sylvie LARIVIERE** pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de désigner **Madame Sylvie LARIVIERE**, pour représenter Cœur d'Ostrevent au sein de l'ATMO.

### **30. Maisons & Cités – Désignation d'un représentant.**

Monsieur le Président présente la candidature de **Monsieur Joël PIERRACHE** pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de désigner **Monsieur Joël PIERRACHE**, pour représenter Cœur d'Ostrevent au sein de Maisons & Cités.

### 31. Comité Régional de l'Habitat : Désignation des représentants.

Monsieur le Président présente une liste de 2 représentants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

Titulaire	Suppléant
Xavier BARTOSZEK	Jessica TANCA

### 32. Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées : Désignation des représentants.

Monsieur le Président présente une liste de 2 représentants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

Titulaire	Suppléant
Xavier BARTOSZEK	Jessica TANCA

### 33. SOLIHA Douaisis – Désignation d'un administrateur.

Monsieur le Président présente la candidature de **Madame Jeanne ROMAN** pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de désigner **Madame Jeanne ROMAN**, pour représenter Cœur d'Ostrevent au sein du Conseil d'Administration de SOLIHA.

Monsieur le Président fait remarquer à l'ensemble des conseillers communautaires que la presse quitte l'assemblée.

### 34. Association des Communes Minières Nord – Pas-de-Calais : Désignation d'un représentant.

Monsieur le Président présente une liste de 2 représentants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

Titulaire	Suppléant
Joël PIERRACHE	Marc DELECLUSE

### **35. Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Somain : Désignation des représentants.**

Monsieur le Président présente une liste de 2 représentants et demande s'il y a d'autres candidats pour représenter Cœur d'Ostrevent.

Pas d'autres candidats et personne ne demande un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent :

<b>Titulaires</b>
Sylvie LARIVIERE
Marie-Thérèse VALIN

Fait à Lewarde, le 15 juillet 2020

Le Président,

Frédéric DELANNOY